



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 OCTOBRE 2024

Présent(e)s : 8

Jean-Michel ARNAL, Aurore RODIER, Alexis CASTAN, François LEROY, Eric DELMAS, Luc LEPINOIS, Muriel SEIGNON, Florence GELY.

Absent(e)s : VAILLE Patrick représenté par Eric DELMAS

Excusé : Christophe BLANC

Était aussi présent(e) : Mme Amandine GOHIER, Secrétaire de Mairie.

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

Secrétaire de séance : Florence GELY

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 3 août 2024
2. Vote de crédits supplémentaires-lotissement Bouscayrol
3. Correction erreur sur exercices antérieurs
4. Renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale
5. Convention relative à l'accompagnement du CDG12 pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL
6. Adoption du RPQS d'Assainissement collectif 2023
7. Adoption du RPQS de l'eau potable 2023
8. Achat terrain section AB471 pour 990m² et AB411 pour 860m² situé RD 911-Bois du Four
9. Convention de servitude de passage Liaison ancien chemin de Saint-Léons / Aire des Arènes (Longueur 335m)
10. Création d'un poste permanent
11. Questions diverses

La séance est ouverte à 10h00, sous la présidence de Monsieur ARNAL Jean-Michel le Maire.

1.APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AOUT 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 3 août 2024.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
9	9	0	0	

1

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024

Date de réception de l'AR: 05/12/2024

012-211202387-DE_2024_076-DE

A G E D I

2. VOTE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE- LOTISSEMENT BOUSCAYROLS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles du budget 2024 sont insuffisants et qu'il est nécessaire de voter pour réajuster ses lignes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le vote des crédits supplémentaires.

Détail du vote

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------------------

3. CORRECTION ERREUR SUR EXERCICES ANTERIEURS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une anomalie sur le compte 168758 a été détecté par la Trésorerie suite au solde de l'emprunt « Petite enfance ». Ce compte aurait dû être à zéro suite à la fin de l'emprunt. Il est donc nécessaire de donner l'autorisation au comptable public de mouvementer les comptes afin que celui-ci soit à zéro.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le comptable public à mouvementer les comptes afin de régulariser l'anomalie.

Détail du vote

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de partenariat avec La Poste arrive à son terme en décembre 2024.

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention aux élus et expose les évolutions de cette convention qui sont les suivants :

- *Amplitude d'ouverture minimum 15h/semaine*
- *Rémunération liée à la vente des produits et au chiffre d'affaires*
- *Garantie financière minimum 1284€/mois*

Le Conseil Municipal après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide à l'unanimité de renouveler la convention pour 9 ans et autorise Monsieur le Maire a signé cette convention.

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------------------

5.CONVENTION CNRACL 2024/2026

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec le CDG12 concernant l'accompagnement sur la demande, le suivi des dossiers de retraite et d'invalidité de la CNRACL.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les modalités de la convention, décide d'adhérer au service et l'autorise à signer la convention.

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------------------

6.ADOPTION DU RPQS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du service de l'assainissement collectif qui retrace toutes les informations techniques, les tarifs, les indicateurs de performance et les investissements.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, adopte le RPQS du service de l'assainissement collectif et décide de le transmettre aux services de l'Etat.

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------------------

7.ADOPTION DU RPQS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du service de l'eau potable qui retrace toutes les informations techniques, les tarifs, les indicateurs de performance et les investissements.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, adopte le RPQS du service de l'eau potable et décide de le transmettre aux services de l'Etat.

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------------------

8.ACHAT TERRAIN SECTION AB471 POUR 990M² ET AB411 POUR 860M² SITUE RD911-BOIS DU FOUR

Le Maire informe le Conseil Municipal que nous n'avons pas encore les numéros de parcelles définitifs pour pouvoir délibérer.

La délibération est donc ajournée.

9. CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR LA LIAISON ANCIEN CHEMIN DE SAINT-LEONS/AIRE DES ARENES (LONGUEUR 335m)

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux de la RD 911 à la sortie de l'oviduc de Frontin l'ancien chemin qui relie la sortie de frontin à l'aire des Arènes passe dans des parcelles appartenant à des privés. Ce chemin traverse les parcelles AC91/95/96/98.

Cette servitude de passage est nécessaire afin que les véhicules à moteur de plus de 3.50m de large et 3.50 de haut puissent emprunter ce chemin.

Les propriétaires concernés par la convention sont le GAEC de Frontin et le GAEC du Vialaret.

Le Conseil Municipal après avoir échangé autorise la constitution d'une servitude de passage sur le chemin traversant les différentes parcelles et autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

Aurore RODIER ne participe pas au vote

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE
--------------	-----------	-------------	-----------------	-------------------------

10. CREATION D'UN POSTE PERMANENT

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ à la retraite de l'Agent de maîtrise et des congés qu'il doit prendre, il convient de renforcer l'équipe du service technique. Le Maire propose de créer un emploi d'Adjoint Technique de catégorie C à temps complet à 35h/semaine pour assurer le transport scolaire, l'entretien des espaces vert et des lieux publics, la gestion du réseau d'eau et d'assainissement à compter du 1 février 2025.

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte la création d'un poste permanent.

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------------------

11. QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Michel Arnal, le Maire informe que l'offre d'emploi de l'Agent Technique polyvalent va être mis en ligne via France Travail t Emploi Territorial à compter du 28 octobre 2024
- Alexis Castan, le 1er Adjoint informe qu'il est possible de faire passer une formation via le CACES R482 catégorie E pour conduire le tracteur avec un attelage (pas besoin du permis poids lourd)
- Aurore Rodier, 2ème Adjointe informe que les travaux pour la terrasse auront lieu début décembre
- *L'ÉROU François* *Conseiller Municipal évoque la présentation du Programme des*
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30. *ESAPORLES*
de la Maison
du Peuple.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 17 octobre 2024

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 3 août 2024
2. Vote de crédits supplémentaires-lotissement Bouscayrol
3. Correction erreur sur exercices antérieurs
4. Renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale
5. Convention relative à l'accompagnement du CDG12 pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL
6. Adoption du RPQS d'Assainissement collectif 2023
7. Adoption du RPQS de l'eau potable 2023
8. Convention de servitude de passage Liaison ancien chemin de Saint-Léons / Aire des Arènes (Longueur 335m)
9. Création d'un poste permanent

Secrétaire de Séance



Le Maire



Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de reception de l'AR: 05/12/2024

012-211202387-DE_2024_076-DE
A G E D I